

À l'intention des participant-e-s au
Congrès de l'USS
des 25 et 26 novembre 2022
au Congress Kursaal Interlaken

Berne, le 24 octobre 2022

Renseignements pratiques

Début et fin du Congrès

Vendredi 25 novembre 2022

Début 10h15

Accueil dès 09h30 (ouverture des portes et café de bienvenue)

Samedi 26 novembre 2022

Début 08h15

Fin 13h30

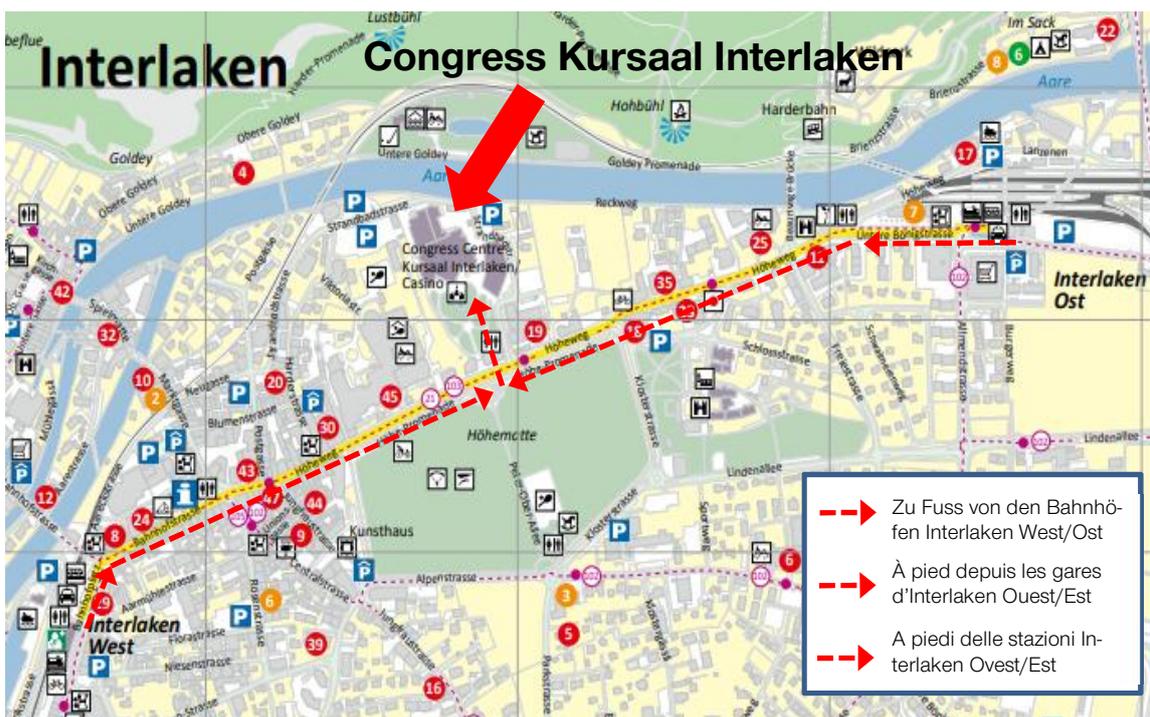
Lieu du Congrès

Congress Kursaal Interlaken

Strandbadstrasse 44

3800 Interlaken

À pied depuis les gares d'Interlaken-Ouest ou d'Interlaken-Est (10-15 minutes)



Accueil et information

Veillez **présenter** à la réception **le code QR** que vous avez reçu. Chaque participant-e recevra à l'accueil les derniers documents disponibles, et les délégué-e-s leur carte de vote.

Le bureau d'accueil et d'information se trouve dans le foyer d'entrée du Centre de congrès. Il sera ouvert le vendredi à partir de 9h30.

Dès le jeudi après-midi, 24 novembre, Monika Wenger (079 508 02 00) et Thomas Zimmermann (079 249 59 74) – pour l'organisation du Congrès – se tiendront à votre disposition pour toute demande d'information.

Hébergement

La réservation des chambres d'hôtel pour les délégué-e-s se fait par l'intermédiaire des fédérations et des unions cantonales. Les confirmations de réservations ont été envoyées par les personnes compétentes des fédérations et des unions.

Des modifications des réservations de chambres d'hôtel ne peuvent être effectuées que via les personnes compétentes des fédérations et des unions cantonales. Celles-ci discutent de ces modifications avec le Congress Kursaal, c'est-à-dire avec Mme Struben (033 827 62 98) ou Mme Matter (033 827 62 99).

ATTENTION : Les chambres réservées et non utilisées seront facturées.

Repas

Vendredi 25 novembre

13h20	Lunch debout
18h30	Apéritif au Congress Kursaal Interlaken
19h15	Banquet au Congress Kursaal Interlaken

Samedi 26 novembre

Dès 12h30	Lunch (aussi à l'emporter)
-----------	----------------------------

Décompte et indemnisation

Participation pour les délégué-e-s et invité-e-s des fédérations et des unions syndicales cantonales : 330 francs par personne. L'USS facture ce montant aux fédérations et aux unions syndicales cantonales. Les factures d'hôtel sont envoyées directement aux fédérations et aux unions syndicales.

L'indemnisation des délégué-e-s est du ressort des organisations qui les délèguent.

Pour les membres du Comité de l'USS, les membres des commissions statutaires et les personnes invitées par l'USS, celle-ci prend en charge le montant de 330 francs.

Répartition des places dans la salle

La répartition des places dans la salle par fédération, union syndicale cantonale et pour les autres participant-e-s au Congrès est précisée sur le plan de la salle (voir page suivante).